REUNION PARENTS/ PROFESSEURS 5ème 4ème 3ème

lundi 8 octobre 2018 à partir de 17h15 heures

- ***Informations générales***

- Les élections au conseil d'administration se tiendront le vendredi 12 octobre de 13h30 à 17h30 dans le hall d'entrée de l'administration. Il est important que les parents participent à ces élections qui détermineront leurs 6 représentants pour l'année scolaire 2018/2019.

- Bulletin remis par le PP (1er et 2ème trimestre) : En plus de cette réunion de début d'année, les parents seront sollicités pour venir chercher les bulletins trimestriels du 1er et 2ème trimestre. Le professeur principal les recevra sur rendez-vous à cette occasion et commentera les résultats et les appréciations portées sur le travail de leur enfant. Ces rencontres sont primordiales pour le suivi de ses résultats et nous vous demandons d'y participer.

- Les relevés de notes ainsi que le cahier de texte sont consultables par l'intermédiaire des télé-services. Un code d'accès vous a été donné. Nous vous demandons de le regarder et de contrôler les notes portées sur le carnet de correspondances.

- Orientation : l'orientation de votre enfant se construit tout au long de sa scolarité au collège. **Il faut savoir que ses résultats seront déterminants** dans ses possibilités de choix en fin de 3ème. Nous souhaitons, comme vous que votre enfant parvienne à réaliser ses vœux et pour cela, nous serons à ses côtés pendant sa scolarité pour l'aider. Le professeur principal ainsi que le conseiller d'orientation pourront répondre à vos interrogations.

- Communication avec les familles : l'équipe éducative (professeurs, professeur principal de la classe, responsable vie scolaire, et principal) reste à votre disposition pour toutes demandes de rendez-vous.

- ***Horaires pour récupérer votre enfant dans la journée : pour contribuer au bon fonctionnement de l'établissement, nous vous demandons de bien vouloir vous présenter aux sonneries des changements de cours : 8h40 9h40 10h35 11h45 12h40 13h5514h55 15h50 17h. De plus, le collège ouvre ses portes 15 minutes avant le début des cours, il est donc conseillé de ne pas déposer son enfant avant.***

- Vous pouvez accéder au site du collège avec l'adresse suivante :

http://etab.ac-poitiers.fr/coll-baignes//

Ce site vous permettra d'avoir accès à beaucoup d'informations.

- ***la vie scolaire***

Le service de la vie scolaire s'occupe de la vie de vos enfants lorsqu'ils ne sont pas en cours. La gestion des absences est extrêmement importante et nous vous demandons de nous téléphoner rapidement pour prévenir de l'absence de votre enfant. Le carnet de correspondances permet de régulariser retards et absences. Outre la gestion des absences, le service de la vie scolaire intervient pour aider vos enfants pendant les études où le travail est exigé, ainsi que pour faciliter leurs prises de responsabilités dans différents projets. Enfin, il veille au bon déroulement de la vie des élèves dans l'établissement et intervient dès que cela est nécessaire. Dans tous les cas, nous avertir des moindres problèmes rencontrés par votre enfant. Le respect des sonneries ainsi que celui de l'ordre du passage au self sont impératifs.

- ***Nouveautés à la rentrée 2018***

- **Mise en place de l'opération « devoirs faits » à partir du 17 septembre 2018.**
- **Mise en place d'un nouveau logiciel de notes**

- ***Sécurité***

Dans le cadre des mesures VIGIPIRATE, nous vous informons :

- Que les portes du collège sont fermées dès que les cours sont commencés.
- Quand elles sont ouvertes, une personne de la vie scolaire est présente
- Si elles sont fermées, vous devez sonner et passer obligatoirement par le secrétariat du collège.
- Un exercice d'alerte intrusion sera réalisé avant les vacances de la Toussaint

- **IMPORTANT : Pour permettre aux cars scolaires de déposer et récupérer les enfants en toute sécurité, il est formellement interdit de stationner sur le parking des autocars le matin à la 1ère heure de cours de la journée et le soir à la dernière heure de cours de la journée.**

- ***attentes communes à l'ensemble des professeurs***

- travail régulier (apprentissage des leçons)
- obligation d'avoir son matériel en cours
- tenue et comportement corrects
- assiduité de la part des élèves
- participation active des élèves
- en cas d'absence, l'élève pourra obtenir par l'intermédiaire d'un camarade les photocopies des cours manqués. Il lui est demandé de recopier la photocopie dans son cahier et de ne pas la coller.
- Autonomie et responsabilité des élèves dans le travail.

- Objectifs spécifiques de chaque discipline

En début d'année, chaque professeur remet aux élèves ses objectifs spécifiques et les fait coller dans le cahier. Nous vous demandons de les consulter.